



Les UV artificiels sont plus dangereux que les rayons du soleil.

FAUX « En cabine, les rayons les plus nocifs sont filtrés pour ne laisser passer que des UVA et un faible taux d'UVB, les plus dangereux (1% contre 5% au soleil), affirme Marc Boutet. En outre, la loi nous oblige à soumettre à nos clients un plan de bronzage pour préserver leur capital solaire. C'est donc la façon la plus sécurisée de bronzer. » Cependant, les UVA émis sont loin d'être inoffensifs. « Impliqués dans le vieillissement cutané, ajoute Michel Le Maître, ils détruisent le matériel génétique des cellules et provoquent à long terme des dégâts aussi dangereux que ceux du soleil. »

Les séances de bronzage en cabine peuvent augmenter le risque de cancer cutané.

VRAI « L'exposition cumulée aux rayons ultraviolets est un facteur de risque en lui-même, et les cabines UV ont été classées cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2009 », rappelle le dermatologue. Marc Boutet précise : « C'est l'abus d'UV, naturels ou pas, qui est nocif. Il serait plus juste de dire que les coups de soleil répétés sont un facteur de risque, notamment s'ils se sont produits pendant l'enfance et sur des peaux claires. »

Plus on commence jeune, plus le risque est important.

VRAI Le même rapport de l'OMS a conclu que l'absorption d'UV artificiels avant l'âge de 30 ans augmentait de 75% le risque de mélanome, tache noire suspecte symptomatique de la forme la plus agressive du cancer de la peau. « En effet, si des expositions répétées favorisent l'apparition du carcinome (une plaie qui surgit sur le visage après 50 ans et peut être traitée

Toute la lumière sur les UV en cabine

MICHEL LE MAÎTRE, DERMATOLOGUE ET CONSEILLER SCIENTIFIQUE LA ROCHE-POSAY, ET MARC BOUTET, PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU BRONZAGE EN CABINE, PASSENT LES UV ARTIFICIELS SOUS LE GRIL.

Par Carole Paufique

efficacement), le coup de soleil double la fréquence du mélanome, rappelle le médecin. Bien qu'ils ne soient pas tous dus au soleil, on dénombre 8 000 nouveaux cas de mélanome par an dont 2 500 sont mortels (l'équivalent du crash de 3 gros Airbus 380). »

Les appareils de bronzage UV permettent la synthèse de la vitamine D. A quoi sert la vitamine D ?

VRAI Selon le professionnel des cabines, les 1% d'UVB émis par les appareils permettent de maintenir le niveau de vitamine D dans l'organisme. Synthétisée par la peau sous l'effet de l'exposition solaire, elle est indispensable pour fixer le calcium et le phosphore, et joue également un rôle essentiel dans la prévention de certains cancers (sein, prostate, colon...). Mais, selon le dermatologue, exposer son visage et ses avant-bras un quart d'heure deux fois par semaine suffit à fixer cette vitamine. Reste un hic soulevé par Marc Boutet : « Sous nos latitudes, la très faible exposition solaire en hiver ne nous permet pas de produire cette vitamine D en quantité suffisante. »

Des séances d'UV artificiels à visée thérapeutique peuvent être conseillées.

VRAI « Pour traiter certaines maladies de peau, comme le psoriasis ou un eczéma chroniques et étendus, nous pouvons décider de pratiquer en cabinet des UV médicaux », admet Michelle Le Maître.

Les UV ne traitent pas les allergies solaires.

FAUX « L'exposition aux UV peut éviter ou atténuer la lucite estivale bénigne, ces fameux petits boutons qui apparaissent sur les bras et le décolleté dès les premières expositions et disparaissent peu à peu avec le bronzage », reconnaît le dermatologue. **Les UV artificiels ne préparent pas la peau au soleil.**

FAUX « L'OMS l'a confirmé en 2006 : la photoprotection naturelle obtenue par le bronzage en cabine correspond à un indice de 2 à 3, ce qui permet de s'exposer deux à trois fois plus longtemps sans attraper de coup de soleil », déclare Marc Boutet. Une incitation à jouer les prolongations ? « Au contraire, poursuit-il, déjà hâlés, ces clients s'exposent moins. Et, bien que la législation française, autorise 33 à 60 séances par an, la moyenne des consommateurs s'arrête à 7, et seuls 40% en font une vingtaine. » Soit encore deux fois trop pour le président du syndicat des dermatologues.

Les expositions en cabine sont dangereuses pour les peaux claires.

VRAI Une affirmation qui fait consensus. Les personnes de phototype 1, dont la peau rousse ou blonde ne sait pas fabriquer de bonne mélanine, donc dépourvues de défense naturelle, sont incapables de bronzer sans prendre de coup de soleil (1% de la population). En France, elles ne sont pas admises dans les centres de bronzage. Tout comme les mineurs. ■